



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 01-141021

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 juillet 2021

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **8 octobre 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

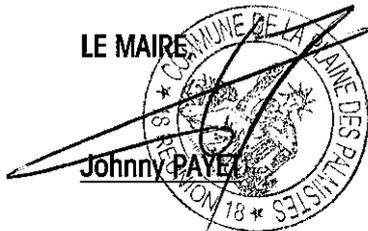
Absents : 01

Procurations : 06

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU QUATORZE OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe à Johnny PAYET – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Sandra GRONDIN – Mickaël PAYET conseiller municipal à François FRUTEAU de LACLOS – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire 01-1410 21

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2021

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal 28 juillet 2021.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

APPROUVE le Procès-Verbal du conseil municipal du 28 juillet 2021,

AUTORISE le maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire

Johnny PAYET





**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU MERCREDI 28 JUILLET 2021**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

L'an deux mille vingt et un le **VINGT HUIT JUILLET** à **DIX-SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Johnny PAYET**.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe- Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe –Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint- Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal – Frédéric AZOR conseiller municipal - Luçay CHEVALIER conseiller municipal- – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal- – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal –

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) :

Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET le Maire

Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint

Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à M. François FRUTEAU de LACLOS 8^{ème} adjoint

Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL conseillère municipale et départementale

Le nombre de présents est de **27** à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 17h

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer **Victorien JUSTINE** en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des présents.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rubriques
Affaire 01-280721 Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 09 Avril 2021
Affaire 02-280721 Projet de classement de la Commune de La Plaine des Palmistes en commune touristique
Affaire 03-280721 Aide aux étudiants entrant en première année d'études supérieures
Affaire 04-280721 Projet de rucher communal – Autorisation de signer la convention de partenariat avec l'UNAF
Affaire 05-280721 Changement de destination de la maison funéraire en école de musique – Validation du complément de financement de l'opération au titre du PRR 2021
Affaire 06-280721 Aménagement d'un préau à l'école maternelle Les Myosotis – Validation du plan de financement de l'opération au titre du PRR 2021
Affaire 07-280721 Implantation d'une Maison Sport Santé (MSS) / Validation du projet et de la demande de financement auprès de la Région Réunion
Affaire 08-280721 Création d'une aire de jeux dans le Jardin Urbain – Validation du plan de financement de l'opération
Affaire 09-280721 Réhabilitation de l'église Sainte-Agathe – Validation du plan de financement des études au titre du PRR 2021
Affaire 10-280721 Construction d'une école et des équipements sportifs associés au 2 ^{ème} village – Validation du plan de financement des études au titre du PRR 2021
Affaire 11-280721 Opération terrain Nelson sur la rue Oscar Turpin – Rétrocession des voiries, des réseaux et des espaces publics
Affaire 12-280721 Proposition de convention de partenariat avec la DRFIP pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales
Affaire 13-280721 Négociations foncières des emprises nécessaires aux projets communaux – Convention de concours technique SAFER
Affaire 14-280721 Implantation et mise à disposition de serres afin d'encourager l'installation d'agriculteurs - Information
Affaire 15-280721 Modification du type de voie / Dénomination d'une voie nouvelle
Affaire 16-280721 Aménagement des itinéraires cyclables sur la commune de La Plaine des Palmistes – Modification de contrat de la SPL Maraina – Avenant n°1 à la convention de mandat
Affaire 17-280721 Mutation foncière / Ventes parcelles communales AK 74 et 170 sises 1 rue Louis Carron et 327 rue de la République
Affaire 18-28071 Enveloppe contrainte et non contrainte du FILS 2018 à 2021 – Information sur les modalités de solde de la programmation dédiée aux volets « Tourisme et Développement Economique » et « Aire d'affectation

974219740068-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Affaire 19-280721 Convention pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE)
Affaire 20-280721 SPL Horizon Réunion / Présentation du rapport d'activités du mandataire pour l'exercice 2020
Affaire 21-280721 Garantie d'emprunt – SHLMR – Jardins de Lamartine – 37 LLTS
Affaire 22-280721 Garantie d'emprunt – SHLMR – Réaménagement de ligne de prêts – opération « LES AZALEES » - 19 LLS à La Plaine des Palmistes
Affaire 23-280721 Désignation du représentant au sein des instances de la SPL Maraina et de la Commission de l'Eau - modification
Affaire 24-280721 Instauration d'un règlement intérieur pour le centre de supervision urbain (C.S.U)
Affaire 25-280721 Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
Affaire 26-280721 Régime indemnitaire applicable aux agents appartenant à la filière Police municipale
Affaire 27-280721 Tableau des effectifs – Création de postes
Affaire 28-280721 Conditions d'attribution et d'utilisation des véhicules de service et de fonction
Affaire 29-280721 Droit d'ester en justice pour l'affaire AZOR Frédéric contre Commune de La Plaine des Palmistes
Affaire 30-280721 Modification de la tarification des salles pour la salle des Goménolés
Questions diverses Information relative à la feuille de route administrative des services communaux Information sur la mise en place d'une charte graphique communale ANNEXES

PRÉAMBULE

Mot de bienvenue du maire à l'ensemble des élus en rendant tout d'abord hommage aux familles endeuillées de La Plaine des Palmistes et plus particulièrement à celle de M. Jean-Paul LEPINAY et en félicitant ensuite les nouveaux élus départementaux et régionaux Mme ARZAL, Mme RAMAYE, M. PLANTE souhaitant pouvoir travailler ensemble pour le développement de La Plaine des Palmistes.

Mme Sophie ARZAL :

Je tenais tout d'abord à vous remercier ainsi que toute votre équipe pour ces félicitations. La Plaine des Palmistes a la chance aujourd'hui d'avoir au sein de sa commune une vice-présidente au Département, une vice-présidente à la Région ainsi qu'un conseiller régional.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Nous avons notre député M. RATENON qui est aussi un conseiller régional. Nous avons donc une brochette d'élus de bon niveau qui devraient sortir l'Est et particulièrement La Plaine des Palmistes d'une situation qui est moins bonne que dans les autres communes de La Réunion.

M. Steven BAMBA :

Comme vous le voyez à l'écran on a essayé de faire du phygital mêler à la fois le physique et le digital. Pour certains dossiers projeter le maximum d'illustration sur les 3 grands écrans qui sont installés. C'est pour anticiper justement l'une des prochaines séances du conseil municipal, qui, on l'espère sera la prochaine sera totalement dématérialisé et nous attendons toujours la livraison des tablettes qui sont en commande auprès du comité d'agglomération. Je tiens à remercier à nouveau les services présents ici et également ceux qui ne peuvent pas assister à la séance pour le gros travail qui a été fait pour préparer ce dossier. On prend note que certains documents sont moins lisibles, c'est pour ça qu'on a fait en sorte de les faire apparaître à l'écran de la façon la plus intelligible possible.

M. le Maire :

J'aimerais apporter mes félicitations à l'équipe et à toutes les personnes ayant participé de loin ou de près à l'organisation de la Fête des Goyaviers. Nous étions partis sur l'ouverture et la fermeture de la saison des goyaviers. Nous avons aujourd'hui de très bonnes remontées du service économique puisque les commerçants ont pu travailler pendant plusieurs semaines.

Mme Sophie ARZAL :

Tout d'abord je tiens à préciser que pour nous il est important de détenir l'ensemble des documents et non pas de notes de synthèse et d'autant que nous devons passer à l'informatique. Rapidement il faudrait que nous puissions tous avoir des dossiers et des rapports complets. Un deuxième point, lors de notre dernière rencontre nous avons demandé à ce qu'il y ait une aide d'urgence pour les étudiants Palmiplainois en Métropole. J'aimerais donc savoir si une suite favorable a été donnée à cette demande que nous avons validée en démarrage du dernier conseil municipal et si tel est le cas qui a pu en bénéficier et à quel montant ? Un dernier point sur lequel j'insiste c'est par rapport à la situation sanitaire est-ce que vous pouvez nous dire à quoi nous devrions nous attendre sur la progression de cette pandémie sur La Plaine des Palmistes et nous rassurer puisque nous avons eu beaucoup de décès notamment de personnes âgées, chères à notre village, nous sommes tous sensibles, se sont des grandes familles qui ont perdu les siens cette semaine et la semaine dernière.

M. Steven BAMBA :

Pour l'aide aux étudiants dans le cadre de la Covid cela n'a pas été inscrit puisque budgétairement les crédits n'étaient pas disponibles. Par contre pour l'année universitaire 2021/2022 il y a une aide de 300 € qui est créée et cela fait partie des affaires à l'ordre du jour. C'est dans ce cadre- là qu'on tâchera de répondre au plus vite aux besoins des étudiants.

M. François FRUTEAU de LACLOS :

Au niveau de La Réunion sur la semaine du 17 au 23 Juillet le nombre total de nouveaux cas est de 2 616. Ce qui est quand même une augmentation notable par rapport à la semaine d'avant où nous étions à 1 299. Sur La Plaine des Palmistes nous sommes inférieurs à 5 donc pour la Préfecture c'est égal à zéro. Nous avons 7 cas actifs qui remontent aux semaines d'avant. En ce qui concerne la vaccination pour ceux qui ont fait les 2 doses nous sommes à 1 436 soit 22 % de la population Palmiplainoise et ceux qui n'ont fait qu'une dose en attente de la 2eme, nous sommes à 481. Il y a eu 141 dépistages sur la semaine pour la commune.

M. le Maire :

Effectivement nous serons à un 40 % de personnes vaccinées sur la Commune de La Plaine des Palmistes. Lors de la réunion des Maires avec M. Le Préfet je me suis positionné sur un confinement total pendant 15 jours ainsi qu'une ouverture de frontière assez drastique.

M. François FRUTEAU de LACLOS :

Le confinement strict servira dans un premier temps à ralentir la pandémie. Il faut savoir qu'on est passé sur le variant Delta de 38 cas y a 15 jours à 481 cas aujourd'hui donc si nous ne faisons rien nous allons nous retrouver à 8 000 cas par semaine. Nous devons éviter d'en arriver à là car les urgences vont être surchargées.

M. Jean-Yves VACHER :

Il faudrait avoir beaucoup plus d'informations parce quelques moyens que ce soit (la presse, radios...) pour pouvoir persuader l'ensemble de la population Palmiplainoise à aller se faire vacciner.

--ooOoo--

Affaire 01-280721

Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 09 Avril 2021

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 09 Avril 2021.

Observations : Néant

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,
APPROUVE le Procès-Verbal du conseil municipal du 09 Avril 2021,
AUTORISE le maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.**

--ooOoo--

Affaire 02-280721

Projet de classement de la Commune de La Plaine des Palmistes en commune touristique

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Pourriez-vous nous parler de l'audit de l'OTI Est et nous dire quels sont les critères qui ont été retenus pour ce classement de notre commune en commune touristique ? Dans votre note de présentation du projet territorial 2020/206 le mot « touristique » n'apparaît qu'une seule fois sur 6 pages. Dans le programme d'investissement évalué à plus de 40 millions d'euros il n'apparaît aucun engagement de votre campagne. Nous ne les retrouvons pas dans votre programme 2020-2026.

Procès de récépissé en Préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

on leur avait déjà transmis en amont tous les dossiers (bulletins de salaires, dossiers financiers et sociaux) elles ont relevé les mêmes griefs qui ont été portés à l'encontre de la mandature de 2008 pour les années 2009 à 2011. Nous risquons donc de nous faire redresser pour les mêmes motifs d'où l'affaire 28 qui vise à clarifier, à fixer des cadres sur les conditions d'attribution et d'utilisation des véhicules de services et de fonctions. Aujourd'hui la commune dispose de 49 véhicules dont 40 véhicules de services et 8 engins d'entretien et 1 de fonction qui est attribué actuellement au DGS. A savoir que les véhicules de services sont à usage professionnel avec pour certains cas des remisages à domicile, donc qui ne sont pas soumis aux avantages en nature. Alors que le véhicule de fonction aujourd'hui est soumis aux avantages en nature. Le calcul de l'avantage en nature se fait sur 2 méthodes : la méthode forfaitaire et la méthode des coûts réels. A savoir que nous avons maintenu la méthode qui est couramment utilisé c'est-à-dire la méthode forfaitaire.

M. le Maire :

L'ancienne mandature n'a pas corrigé ce qu'il fallait pour justement éviter ce rappel. Ce qui entraîne le fait que nous pourrions nous retrouver également avec un redressement de 200 000 €.

M. Eddy GUICHARD :

Le rapport de ce contrôle devrait nous arriver cette fin de semaine ou début de semaine prochaine. Il y aura un entretien avec l'autorité et nous aurons un délai de 30 jours pour y répondre.

M. Steven BAMBA :

Le contrôle URSSAF ne porte pas que sur les véhicules, il porte également sur l'ensemble des charges sociales qui doivent être payées par la commune et les inspectrices se sont rendues compte que nos bases de cotisations étaient mal calculées et qu'on n'appliquait pas les bons taux depuis plusieurs années d'où le montant du redressement ou plutôt de l'amende qui va certainement être supérieure vu que la masse salariale n'est plus la même.

M. Eddy GUICHARD :

En 2012 nous avons été redressés sur la régularisation annuelle des cotisations, sur l'assurance chômage, l'attribution des tickets restaurants et les avantages en nature (voitures de fonction, tickets cadeaux de fin d'année).

M. Steven BAMBA quitte la salle

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport

AUTORISE le Maire à fixer l'attribution de véhicules communaux selon les conditions ci-dessus précitées

AUTORISE le Maire à adapter la liste des véhicules de fonction et de service en fonction de l'évolution de l'organigramme de la Commune

AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions, à accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

---ooOoo---

Affaire 29-280721

Droit d'ester en justice pour l'affaire AZOR Frédéric contre Commune de La Plaine des Palmistes

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

APPROUVE la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-3

AUTORISE le Maire à déterminer le montant individuel applicable aux agents, sans que cette attribution ne puisse dépasser les montants maximums attribuables aux agents de l'Etat de grade équivalent et les crédits globaux

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire

--ooOoo--

Affaire 26-280721

Régime indemnitaire applicable aux agents appartenant à la filière Police municipale

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport

VALIDE la modification du régime indemnitaire applicable aux agents appartenant à la filière Police Municipale

VALIDE les taux proposés pour les indemnités d'IAT et ISMF proposés

DIT que la présente délibération est applicable à compter du 1^{er} Août 2021

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire

--ooOoo--

Affaire 27-280721

Tableau des effectifs – Création de postes

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE les créations et modifications susvisées

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal

AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire

--ooOoo--

Affaire 28-280721

Conditions d'attribution et d'utilisation des véhicules de service et de fonction

Observations :

M. Eddy GUICHARD :

Je vous annonce déjà que nous subissons actuellement un contrôle de l'URSAF sur les années 2018 à 2020. Le contrôle a débuté le 1^{er} Juin 2021, lors de cette prise de contact avec les inspectrices de l'URSAF

Accusé de réception en préfecture
974 219740065-20211014-DCM03-141021-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2021

--ooOoo--

Affaire 23-280721

Désignation du représentant au sein des instances de la SPL Maraina et de la Commission de l'Eau -
modification

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 5 refus de vote ((Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale et départementale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale), 2 abstentions (François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale)

VALIDE les termes du présent rapport

DESIGNE un nouveau représentant M. Frédéric AZOR pour siéger au sein de la SPL Maraina et la
commission de l'eau

DIT que les autres dispositions de la libération sont inchangées

AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 24-280721

Instauration d'un règlement intérieur pour le centre de supervision urbain (C.S.U)

Observations : Néant

M. François FRUTEAU de LACLOS absent au moment du vote

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport ;

VALIDE la création du C.S.U. (règlement en annexe)

APPROUVE l'installation du C.S.U. au Pôle Sécurité

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 25-280721

Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de
l'engagement professionnel

Observations : Néant

M. François FRUTEAU de LACLOS absent au moment du vote

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport ;

INTEGRE les modifications sus-indiquées à la délibération n°16-141217 en date du 14 décembre 2017

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

M. Steven BAMBA :

L'obligation pour M. le Maire c'est déjà de présenter le dossier de garantie à l'assemblée. Par contre comme pour tous les dossiers c'est à l'assemblée de délibérer pour accepter ou non d'accorder la garantie d'emprunt. Le système de financement de logement social en France notamment depuis la crise financière de 2007/2008 est basé sur un système de garantie à 100% pour les collectivités. Néanmoins il y a une réponse parlementaire en ce sens quand la garantie de la collectivité n'est pas accordée soit parce que la garantie du coup n'est pas acceptée par la caisse des dépôts soit parce que la collectivité refuse il y a un système de garantie qui existe pour les bailleurs sociaux et qui pourrait être mobilisé par la SHLMR.

M. le Maire :

C'est tout à fait normal que ces sociétés ne soient pas en faillite puisque quand vous voyez la qualité des bâtiments, la grandeur des appartements et le prix de la location je peux me permettre de dire que c'est du vol.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 24 contres

(Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe- Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe –Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint- Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal – Frédéric AZOR conseiller municipal - Luçay CHEVALIER conseiller municipal- – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal- – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal - . Éric BOYER conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale -Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale et départementale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale), 1 abstention (Joëlle DELATRE conseillère municipale), 1 Pour (Jean-Luc SAINT-LAMBERT)

--ooOoo--

Affaire 22-280721

Garantie d'emprunt – SHLMR – Réaménagement de ligne de prêts – opération « LES AZALEES » - 19 LLS à La Plaine des Palmistes

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 24 contres
(Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe- Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe –Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint- Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal – Frédéric AZOR conseiller municipal - Luçay CHEVALIER conseiller municipal- – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal- – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal - . Éric BOYER conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale -Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale et départementale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale), 1 abstention (Joëlle DELATRE conseillère municipale), 1 Pour (Jean-Luc SAINT-LAMBERT)

Réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Affaire 20-280721
SPL Horizon Réunion / Présentation du rapport d'activités du mandataire pour
l'exercice 2020

Observations : Néant

Le Conseil Municipal PREND ACTE

--ooOoo--

Affaire 21-280721
Garantie d'emprunt – SHLMR – Jardins de Lamartine – 37 LLTS

Observations :

M. le Maire :

Je souhaite préciser que nous sommes contre ces propriétaires qui nous lancent des LLTS qui ne correspondent plus à La Plaine des Palmistes. Des logements non adéquats, mal construits. Personnellement je ne vais plus donner ma garantie et je vais donc demander de passer au vote auquel je voterais contre car cette garantie d'emprunt n'est pas intéressante pour notre commune.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Mais il s'agit là d'une obligation. C'est juste une formalité d'écriture ou la SHLMR sera protégée par le budget communal. Mais à aucun moment depuis que je fais de la politique une société a dû mettre en difficulté une mairie sur ce type de prêt.

M. le Maire :

C'est notre façon à nous de montrer à ces sociétés que leurs plans ne nous correspondent pas. Et nous avons le droit de voter contre. Je souhaite plus voir ce genre de logements sur La Plaine des Palmistes.

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Concernant ces garanties d'emprunt en direction de ces bailleurs sociaux il y a peut-être une obligation comme vous le dites M. SAINT-LAMBERT d'accompagner et de garantir ces emprunts sauf que nous n'avons aucun bénéfice à retirer de ces garanties puisque à aucun moment dans les différentes conventions on accorde un attribut à la municipalité par rapport aux logements qui sont construits. Ces logements sont attribués par la Préfecture et très peu par le bailleur social lui-même et nous n'avons donc aucune garantie de pouvoir loger les personnes en difficultés sur le territoire communal qui se présentent au CCAS très régulièrement. C'est pour ça qu'il faut à un moment faire comprendre à ces bailleurs sociaux qu'ils doivent se remettre autour de la table pour nous donner un retour sur la garantie d'emprunt et des risques que nous prenons. C'est aussi faire comprendre que nous ne sommes pas favorables à ce type de convention.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Voter contre c'est vous exposer à des représailles et à avoir la population contre vous. La commune est en attente de logement.

Le panneau d'affichage dynamique ne fonctionne plus et va être remplacé. On aura donc un grand panneau d'affichage LED avec cette fois-ci l'information qui sera diffusée en continue sur les animations, les évènements, mettre en valeur aussi les artisans et restaurants locaux. L'idée aussi dans cette logique de promouvoir le tourisme à La Plaine des Palmistes, et que lorsqu'on roule sur la RN3 on ait facilement accès à l'information. Sur la partie enveloppe on va travailler sur la signalétique interne et externe des bâtiments. Dans le cadre de la mise en place d'une charte graphique on travaille sur les déplacements des usagers au sein de la mairie mais également au sein de l'ensemble des bâtiments municipaux car très souvent les personnes viennent ici et ne savent pas comment se déplacer dans la mairie bien souvent par faute de signalétique. Les deux dernières opérations qui seront financées par la CIREST c'est la rénovation d'un logement pour personne isolée et l'acquisition de tentes pour le marché forain.

Le conseil municipal PREND ACTE

--ooOoo--

Affaire 19-280721

~~Convention pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE)~~

Observations :

Mme Joëlle DELATRE :

Les élèves de nos écoles élémentaires vont donc bénéficier de nouvelles technologies sensées favoriser l'acquisition de connaissances et compétences. C'est formidable mais est-ce qu'on pourrait nous donner la date du plan de relance, le contenu du projet et les critères de sélection ?

M. Moïse SALIMINA :

Nous avons déjà répondu aux critères et aujourd'hui ce qui est demandé c'est de pouvoir conventionner avec l'académie afin que l'on puisse lancer ce projet. Une fois cette convention signée nous allons pouvoir lancer les marchés, acquérir le matériel et le déployer dans les écoles. Un point important à savoir que ce projet est en collaboration étroite avec le rectorat qui va assumer la partie pédagogique et formation des professeurs sur les équipements numériques. Nous espérons une livraison pour les maternelles en fin d'année et pour les écoles élémentaires ce sera plutôt vers le début de l'année prochaine.

Mme Nathalie BABILLON :

Le confinement a contribué à réaliser ce besoin en logistique informatique et qui devient aujourd'hui une nécessité. M. Salimina et moi-même avons dû travailler d'arrache-pied pour permettre aux familles qui n'avaient pas de matériel informatique de pouvoir en bénéficier. Par la suite ce projet qui a commencé à être conçu en lien avec le Rectorat et la collectivité a permis de déboucher sur ces évolutions aujourd'hui. Le Rectorat souhaite que le lien se fasse également avec les familles cela permettra aussi aux futurs collégiens de pouvoir s'approprier cet outil informatique par rapport au Pronote actuelle. C'est quelque chose qui va être évolutif pour l'avenir de nos jeunes élèves.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport

AUTORISE le Maire à signer la convention relative au SNEE avec le Rectorat

AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions, à accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

--ooOoo--

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

VALIDE les termes du présent rapport

VALIDE la passation d'un avenant à la convention de mandat initial, le projet d'avenant est joint à la présente

AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire 17-280721

Mutation foncière / Ventes parcelles communales AK 74 et 170 sises 1 rue Louis Carron et 327 rue de la République

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Vous vendez au Département un terrain de 1435 m² pour 610 000 €. Ça veut dire que le m² de terrain vaut 425 €. Je vous demanderais de bien vouloir revoir ces chiffres.

M. Steven BAMBA :

Initialement nous devions changer ce terrain avec un foncier du Département situé à côté du siège du Parc National. La proposition a été faite par courrier au mois d'Avril de céder le terrain au Département tout simplement parce qu'il y avait peu d'utilité pour la commune d'acquérir les fonciers situés en zone naturelle près du Parc National. Un courrier a donc été adressé au Président du Département et on a eu une réponse favorable en ce sens. Cela a été délibéré en commission permanente après les élections et nous avons bien reçu une confirmation écrite signée du Président d'une vente de terrain pour 610 000 €.

M. Jean-Marie ARMAND :

Quand on fait des cessions foncières on est tenu de demander l'estimation de domaine donc la proposition a été faite à l'estimation du domaine.

Sophie ARZAL conseillère Départementale ne prend pas part au vote

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale)

VALIDE la cession des terrains référencés AK 74 et AK 170 d'une superficie totale de 1 435 m² au prix de 610 000 € au Département de la Réunion

CHARGE le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte de vente

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

---ooOoo---

Affaire 18-28071

Enveloppe contrainte et non contrainte du FILS 2018 à 2021 – Information sur les modalités de solde de la programmation dédiée aux volets « Tourisme et Développement Economique » et « Libre d'affectation »

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Ça serait une bonne opération et un bon point de vue. J'avais pensé sous ma mandature à y faire un restaurant panoramique. Nous avons eu la même idée de mettre en valeur ce bâtiment.

M. Steven BAMBA :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

M. le Maire :

C'est la première chose à faire avant tout. Nous allons retrouver ces produits dans les écoles, sur les marchés forains. Nous allons créer cette économie circulaire sur La Plaine des Palmistes.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je trouve que ce projet est ambitieux mais vous allez trop loin. Je pense que vous devriez revenir à des choses beaucoup plus simples. Les gros projets de photovoltaïques il faudrait le laisser aux entreprises privées.

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Pourquoi ne pas réserver une serre pour les écoles et intégré le projet éducatif global afin que les enfants puissent également se mettre aux métiers de la terre.

Le conseil municipal PREND ACTE

--ooOoo--

Affaire 15-280721

Modification du type de voie / Dénomination d'une voie nouvelle

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,
PROCEDE à la modification et à la validation du nom de la voie « Rue Tendrepine »
GARDE le nom de la voie « Impasse des Moutardiers » qui dessert les parcelles AK 283, 284 , 285 et 286
AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

--ooOoo--

Affaire 16-280721

Aménagement des itinéraires cyclables sur la commune de La Plaine des Palmistes – Modification de contrat de la SPL Maraina – Avenant n°1 à la convention de mandat

Observations :

M. Frédéric AZOR :

Concernant la RD 55 on avait vu que la piste cyclable n'était pas à double sens est-ce qu'il y a eu des changements qui ont été proposés ? J'avais soulevé le problème entre l'étude avec la Région et les services. Il y avait un souci entre les plans proposés et la réalité du projet. Pourquoi est-ce qu'on signe la convention avec la SAFER pour s'occuper de ça puisqu'elle est déjà sur le projet ?

M. le Maire :

C'est le Département qui a également passé une convention avec la SAFER pour ces projets. Au niveau de la commune ça se fera pour les projets à venir.

M. Jean-Marie ARMAND :

L'ancienne municipalité avait validé le fait qu'il fallait acquérir les emprises nécessaires pour réaliser le projet. D'où la mission SAFER confiée par le Département.

M. Jean-Yves FAUSTIN absent au moment du vote

M. Jean-Yves VACHER quitte la séance

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2021

--ooOoo--

Affaire 13-280721

Négociations foncières des emprises nécessaires aux projets communaux – Convention de concours technique SAFER

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je ne comprends pas ce revirement de faire appel à la SAFER. Est-ce que d'autres partenaires auraient pu faire le même travail ?

M. François FRUTEAU de LACLOS :

Ce qu'on a retiré des mains de la SAFER c'est la gestion des terrains agricoles communaux. Ici elle décharge nos services de négocier avec les propriétaires pour pouvoir avoir cette emprise et aller au bout de nos projets. C'est un paiement à l'acte, on leur donnera une mission et ils seront payés sur cette mission.

M. le Maire :

Il s'agit de laisser la SAFER négocier les emprises de terrains sur des futures voies, pistes cyclables, chemins...

C'est une institution publique et nous devons nous en servir quand nous en avons besoin.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport

VALIDE le projet de convention dont copie est jointe en annexe (page 103)

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 14-280721

Implantation et mise à disposition de serres afin d'encourager l'installation d'agriculteurs - Information

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Vous demandez la nécessité d'avoir un diplôme ou de quelqu'un en phase d'obtenir un diplôme agricole. Vous parlez également de serres photovoltaïques avec production d'électricité. Vous entrez donc dans des choses relativement complexes. Nous sommes dans un autre schéma d'investissement. Le contrat de revente de l'électricité à EDF est de 20 ans ce qui veut dire que ce n'est pas le petit planteur qui va assumer cette charge financière. Est-ce la commune qui revendrait le courant à EDF ?

M. le Maire :

Au-delà des financements et de la vente d'électricité le but réel de cette affaire c'est de pouvoir aider une dizaine de maraichers tous les ans en fonction du travail. Avec le financement de l'Etat nous partons aujourd'hui sur une dizaine de serres solides et anticyclones afin de réellement lancer de futurs maraichers. Au bout d'un certain temps ces personnes-là pourront être financées totalement par le Département. Aujourd'hui nous étudions la possibilité de bénéficier de serres gratuites par rapport au photovoltaïque.

Mme Joëlle DELATRE :

Est-ce que les produits récoltés se retrouveront dans les assiettes de nos enfants ?

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

et des nouvelles arrivées sur la commune et en 2040 il faudra d'ores et déjà être prêts pour ne pas avoir à construire tout de suite une 5^{ème} école à La Plaine des Palmistes.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale)

VALIDE les termes du présent rapport

VALIDE le changement de site

VALIDE le plan de financement proposé ci-dessus

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

--ooOoo--

Affaire 11-280721

Opération terrain Nelson sur la rue Oscar Turpin – Rétrocession des voiries, des réseaux et des espaces publics

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

A l'époque nous avions avec la SEMAC comme projet sur ce terrain de joindre la rue Oscar Turpin à partir du Clos Renaissance en faisant la boucle avec la rue du Stade. Vous voulez faire un bouclage en passant par la rue Francicéas qui est une rue étroite, avec une entrée et une sortie problématique. Si les pompiers devaient intervenir dans cette impasse cela serait quasiment impossible. Cette rue n'est pas calibrée pour des transports. Il faudrait revoir la possibilité d'aller tout droit et monter jusqu'au stade.

M. le Maire :

Sur ce projet nous avons bien avancé au bout d'un an. Il faut savoir que cette route étroite sera à sens unique.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal),

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE la proposition de rétrocession, à l'euro symbolique, des parcelles AE 878-880-882-884-886-273 (partielle)

PROCEDE ultérieurement au classement dans le domaine public communal des voies

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 12-280721

Proposition de convention de partenariat avec la DRFIP pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE la mise en place de ce contrat de partenariat dont le projet est annexé à la présente

AUTORISE le Maire à signer le contrat de partenariat

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Document de référence : 974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

M. Joan DORO :

Il est bon de savoir que les rapports peuvent être rendus public. Suites aux dernières expertises qui ont eu lieu il apparait que la fragilisation est moindre et qu'il y a eu un désordre structurel au niveau de la toiture. Il s'agit donc plus d'un problème d'étanchéité et il n'y avait pas lieu de s'alarmer autant, en nous parlant de destruction de l'église.

M. Mickaël PAYET :

Le rapport d'expertise dit qu'aujourd'hui la fréquentation de l'église est interdite. Le seul qui est habilité à autoriser les pèlerins à y aller est M. le Maire puisqu'il s'agit là d'un bâtiment communal.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport

VALIDE le plan de financement de ce projet

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

---ooOoo---

Affaire 10-280721

Construction d'une école et des équipements sportifs associés au 2^{ème} village – Validation du plan de financement des études au titre du PRR 2021

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Nous avons besoin d'une 4^{ème} école de proximité mais pas à moins d'un kilomètre de l'école Claire Hénou mais plutôt au Bras des Calumets, là où la commune a du foncier, là où cet écart est en train de grossir, là où on n'aura plus besoin de bus scolaires. Ce serait un élément structurant pour le quartier. Le collège va finir par se construire j'espère au cours de cette mandature. L'école Claire Hénou dispose à proximité d'un agrandissement. En construisant une nouvelle école rue Théo Marianne vous allez déshabiller l'école Claire Hénou et acheter un foncier à prix d'or. Le coût de votre opération est évalué à 8 376 000 € HT. Il est plus élevé que le projet de l'ancienne mandature. Il faut savoir que la rue Théo Marianne est une rue à problème. La nouvelle équipe de la Région a demandé un nouvel audit et le résultat n'est pas pour maintenant. Avez-vous pris contact avec les services de la Région pour voir si vous avez une chance d'avoir ces crédits attendus ?

M. le Maire :

Nous continuons d'avancer dans nos démarches et pour l'emplacement choisi nous avons un schéma directeur à suivre au fur et à mesure.

M. Steven BAMBA :

Pour le choix de l'emplacement pour cette nouvelle école la logique a été d'être concentré un maximum sans être trop proche non plus mais d'être à proximité des équipements qui viennent en soutien pour les titres éducatifs sur la commune. Concernant le plan de relance régional les financements ont été validés avant les élections et on avait déjà eu une validation en commission permanente sur ces dossiers-là. A ce jour, nous n'avons pas encore rencontré la Région Réunion mais c'est bien dans l'objectif des prochaines semaines. Tout simplement parce qu'on nous a informé via le cabinet à la Région que les différentes commissions et délégations sont en train de se mettre en place. Ça ne nous empêche pas comme le disais M. le Maire de présenter les dossiers, en tout cas vous en informer et vous indiquer que la Région soutien la commune pour le financement de cette 4^{ème} école, équipement d'une taille importante, certes, si on se place au niveau des effectifs des élèves aujourd'hui. Néanmoins quand on construit un bâtiment c'est bien pour 20 ou 25 ans et on anticipe en fait sur l'évolution prévisible de la population du Plateau des Palmistes. En 2030 c'est très certainement 10 000 habitants et peut-être même avant vu le rythme des constructions

M. Steven BAMBA :

Pour tous les projets en construction il y aura une clause insertion qui sera prévue pour permettre l'insertion des jeunes Palmplainsois.

M. Joan DORO :

Au-delà de cela il y a une forme de cohésion. On peut retrouver sur ces aires de jeux des familles de différents quartiers. Ces familles se réapproprient La Plaine des Palmistes. C'est dans ce sens-là qu'est porté ce projet.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale) et 1 refus de vote (Jean-Yves VACHER conseiller municipal),

VALIDE les termes du présent rapport

VALIDE le dossier PRO

VALIDE le plan de financement de ce projet

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 09-280721

Réhabilitation de l'église Sainte-Agathe – Validation du plan de financement des études au titre du PRR 2021

Observations : intitulé à revoir « réhabilitation de l'église Sainte-Agathe et du Clocher »

M. Jean-Yves VACHER :

Ce n'est pas clair : la réhabilitation comprend que l'église ou que le clocher ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Dans la présentation de ce dossier on parle de la réhabilitation de l'église Sainte-Agathe et la réhabilitation et du clocher et de l'église. A mon avis il faudrait 2 délibérations puisqu'il s'agit de 2 choses différentes. Il y a également confusion dans le coût de l'opération : 940 000 € c'est pour l'église et combien pour le clocher ? 79000 € d'études pour le clocher et l'église ou pour l'église seulement ?

M. Jean-Marie ARMAND:

Le projet concerne bien la réhabilitation de l'église et du clocher. En ce qui concerne le montant des travaux l'une des obligations lorsque nous consultons des maitres d'œuvre c'est de fixer l'enveloppe et nous faisons donc des estimations qui pour ce cas intègre les 2 structures.

Mme Sophie ARZAL :

A l'époque on parlait des fondations, d'effondrement potentiel de la toiture en termes de sécurité alors qu'aujourd'hui dans ce que vous nous montrez en termes de travaux potentiels il n'y a rien de tout cela. Il est important sur ce sujet qui est extrêmement sensible d'écrire véritablement ce qu'il en est au niveau des expertises qui ont été menées afin de démontrer qu'il n'y a pas de risques. On parle vraiment de la mise en sécurité ou insécurité des fidèles qui vont dans cette paroisse.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Ce qui est étonnant c'est qu'on parle d'étanchéité pour l'église et de problème de portance et de solidité pour le clocher.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Mme Sophie ARZAL :

On reprendrait là un autre chantier d'insertion pour construire l'aire de jeu ?

M. Steven BAMBA :

Il y a 2 choses à distinguer : le jardin urbain c'est un chantier d'insertion qui a vocation à devenir permanent et qui permettra du coup de terminer l'aménagement de ce chantier. C'est aménagement d'aire de jeux c'est un projet qui sera porté comme tout autre projet de construction avec une étude maîtrise d'œuvre et des travaux réalisés par une entreprise. La partie chantier d'insertion pourra intervenir en complément sur les aspects d'aménagement paysager uniquement.

Mme Sophie ARZAL :

Un chantier d'insertion permanent il est communal ou intercommunal ?

M. Steven BAMBA :

Ce chantier est communal. L'association a déposé son projet au titre de l'appel à projets de 2021 pour les ACl et on attend le retour de la communauté d'agglomération. On aurait 3 chantiers d'insertion à La Plaine des Palmistes normalement.

Mme Joëlle DELATRE :

Pourriez-vous nous rappeler les objectifs de la création d'une aire de jeux ainsi que les effets attendus à court, moyen et long terme ?

M. le Maire :

Ce projet entre dans le cadre d'un projet touristique. Cette aire de jeux mise à disposition des Palmiplainois sera également un atout touristique pour notre cœur de ville. Cela participera largement au développement touristique de notre commune.

Mme Joëlle DELATRE :

Est-ce que les écoles fréquenteront ce lieu accompagnés de leurs enseignants ? Est-ce inscrit dans le projet éducatif global ?

Mme Sabine IGOUFE :

Cela n'est pas inscrit dans le projet éducatif global mais c'est au bon vouloir des enseignants de faire ces visites ou pas s'il existe un projet pédagogique derrière. Il s'agit là, plus d'une cohésion sociale entre les enfants et les parents.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Vous précisez vous-même dans votre note que la déclivité est relativement faible, que le terrain présente une topographie relativement plane nécessitant assez peu de terrassement, les vues relativement dégagées. Le montant de l'opération est quand même exorbitant.

M. Steven BAMBA :

Le plus gros de l'aménagement de l'aire de jeux sont les équipements avec l'ensemble des normes de sécurité à respecter. C'est quasiment 2/3 du budget.

M. Roinito ROBERT :

Ce qu'il y a d'innovant sur notre territoire c'est qu'il y aura aussi la mise en place des premiers agris musicaux. Dans le cadre du projet pédagogique cela permettra aux enfants de s'amuser. Il y aura une partie intergénérationnelle avec plusieurs activités à découvrir.

Mme Sophie ARZAL :

Est-ce qu'au niveau des constructions la clause insertion est bien validée avec le constructeur ?

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception en préfecture : 22/10/2021

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 07-280721

Implantation d'une Maison Sport Santé (MSS) / Validation du projet et de la demande de financement auprès de la Région Réunion

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

A-t-on le droit de monter trois dossiers d'investissements pour un même projet ? Je vois que vous prévoyez la participation de la Région à hauteur de 16 000 € dans un budget prévisionnel de 20 261 €. Hors à la page 31 sur un reliquat du fond d'investissement à la CIREST vous mettez à nouveau la création d'une maison sport et santé et cette fois son coût a varié il passe à 15 000 € avec une participation de la mairie de 7 500 € et de la CIREST à hauteur de 7 500 €. Je vois dans les annexes qu'il y a encore une demande de subvention de 16 208 € à l'ANS pour ce même projet.

M. Steven BAMBA :

Sur cette maison sport santé l'idée c'est avant tout d'obtenir un label et l'implantation serait souhaitée au niveau du bâtiment du service des sports. Effectivement il y a 2 demandes de financement qui ont été faites sur la partie investissement parce que nous avons la Région qui pourrait accompagner ce projet mais également la CIREST. L'idée c'est de déposer aux 2 endroits différents et ensuite de retenir le financeur qui accompagnera le mieux sur la partie acquisition, puisque la CIREST c'est 50 % alors que la Région pourrait monter jusqu'à 90 %. Mais nous n'avons aucune certitude pour le moment. Le dossier vous est donc présenté en validation et pour l'ANS c'est une participation pour le fonctionnement. Cela n'apparaît pas dans le texte du rapport qui doit être modifié dans ce sens-là. C'est pour cela que vous voyez 2 demandes de financements pour ce même projet.

M. le Maire :

A savoir que les 50 % de la CIREST pourront être basculés sur d'autres projets.

M. Steven BAMBA :

La CIREST ne financera qu'à hauteur de 50 % donc le reste sera à la charge de la commune. Si la Région accompagne mieux, ces crédits pourront être basculés effectivement sur d'autres projets.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 abstentions (Sophie ARZAL conseillère municipale et départementale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale) et 1 contre (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal)

VALIDE les termes du présent rapport

VALIDE le projet d'acquisition d'équipements sportifs en lien avec le projet de la MSS

SOLLICITE la Région Réunion en vue d'obtenir une subvention maximale de 16 208.80 € soit 80 % du coût prévisionnel du projet

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

--ooOoo--

Affaire 08-280721

Création d'une aire de jeux dans le Jardin Urbain – Validation du plan de financement de l'opération

974-219740065-20211014.DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Observations :

--ooOoo--

Affaire 06-280721

Aménagement d'un préau à l'école maternelle Les Myosotis – Validation du plan de financement de l'opération au titre du PRR 2021

Observations :

M. Yannick BOYER :

Je suis interpellé par le coût de l'étude de 22 000 € pour un préau de 100 m2 qui représente à peu près 20 % du projet global de l'étude.

Mme Sophie ARZAL :

On a 20 % qui sont pour l'étude et le montant des travaux est déjà connu ? L'étude va donc servir à quoi ?

M. Jean-Marie ARMAND :

Le montant de l'étude comprend les honoraires de l'architecte mais il ne faut pas oublier à un déclassement de troisième catégorie ce qui engendre d'autres frais et qui s'additionnent. Plus les montants de travaux sont faibles plus le taux d'étude est élevé. En mars quand nous avons été sollicités par la Région Réunion sur l'appel à projets, qui a été lancé, parallèlement dans nos services il y a eu ce besoin de création d'un préau. Nous avons donc saisi cette opportunité pour le faire financer. Nous avons rapidement sollicité un architecte qui a réalisé les études de conception. Le montant de ces études comprend la partie conception et la partie réalisation.

M. Joan DORO :

Effectivement à la place du préau il y avait un kiosque et nous avons été mis en demeure de l'enlever par rapport à des pigeons et des chutes. La problématique du temps s'est posée de la part de la communauté éducative. Nous avons déjà travaillé en interne pour voir si la mairie pouvait supporter seule le coût de cette opération. Est venu le plan de relance de la Région, ce qui nous a permis déjà d'avancer et donc de connaître déjà le coût des travaux.

M. Jean-Marie ARMAND :

C'est l'architecte qui a mené les études qui a fait les estimations.

Mme Sophie ARZAL :

Le plan de financement à la Région est-il déjà validé ?

M. Jean-Marie ARMAND :

Nous avons répondu à un appel à projets sur la base de ces éléments-là. L'élément manquant au dossier de la Région pour valider la convention de financement c'est la décision du conseil municipal.

Mme Joëlle DELATRE :

C'est vrai qu'à La Plaine des Palmistes un préau n'est pas du luxe, c'est une priorité, une nécessité. Pourriez-vous porter à notre connaissance les recommandations définies par le Ministère de l'Education nationale pour la construction d'un préau s'il vous plait ?

M. Jean-Marie ARMAND :

En fait là nous sommes dans un bâtiment existant donc on s'adapte à la situation existante. Dans ce domaine-là il y a des fois des préconisations du ministère mais ça reste des préconisations, on les utilise généralement lorsque nous faisons des constructions neuves.

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,
VALIDE les termes du présent rapport
VALIDE le plan de financement de ce projet**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Concernant la partie financière, le delta que nous vous demandons de voter aujourd'hui correspond au delta de l'acoustique. J'ai été désagréablement surpris de voir que l'acoustique coûtait aussi cher. Nous avons essayé de jouer sur plusieurs aspects d'ordre technique pour pouvoir abaisser ce montant. Malheureusement c'est le mieux qui nous a été proposé. Le conseil départemental a souhaité acquérir du foncier où se trouve actuellement l'actuelle salle de musique. Le delta financier qui est demandé aujourd'hui ne concerne que les travaux supplémentaires de l'acoustique.

Mme Sophie ARZAL :

Donc cela nous ferait une belle école de musique à venir pour 700 000 €.

M. Yannick BOYER :

Au-delà des bâtiments et souvent ce que je regrette en termes d'exploitation de cette école de musique et de son avenir, de la promotion de la culture musicale, est ce que s'est rentré dans la réflexion qu'aujourd'hui c'est une association qui gère l'école de musique, est ce que cela va être un projet communal demain ? On semble être contraint aujourd'hui par cette situation. En ce qui me concerne c'est l'économie du projet à terme pour la culture, pour la musique, le développement des enfants. Est-ce qu'il y a eu une réflexion globale sur ce sujet où est-ce qu'on va rester sur un bâtiment ?

Mme Sophie ARZAL :

Quelle va en être l'exploitation ? Est-ce que c'est celle-ci qui se déplace où on ouvre à d'autres ?

M. le Maire :

L'école de musique est une association et le bâtiment actuel était mis à sa disposition. Elle fonctionne très bien et mérite aujourd'hui un bâtiment de cette ampleur. Au-delà des chiffres et des bâtiments, nous en sommes fières et elle va encore s'améliorer et permettre à beaucoup d'enfants d'en profiter.

M. Yannick BOYER :

Je ne dis pas que cette association ne le mérite pas. C'est l'économie du projet, peut-être qu'elle mérite au-delà de cela d'avoir un accompagnement sur l'offre culturelle et musicale. Les jeunes viennent de recevoir un pass sport alors pourquoi pas un pass musique pour aider cette association. Il y a toujours une barrière pour l'accessibilité à la musique car il y a un coût pour les familles. Est-ce que globalement on a pensé à l'économie de ce projet ?

M. le Maire :

Au-delà des réflexions et des idées des uns et des autres qui sont toujours les bienvenues, il faut quand même un temps pour pouvoir tout mettre en place.

M. Jean-Claude DAMOUR :

Toutes les personnes inscrites sur ce pass sport auront accès aux loisirs y compris la musique. Nous allons également ouvrir des maisons de quartiers. La première qui a été ouverte et se trouve au bras des calumets. A terme nous allons amener de la musique dans nos quartiers, dans les écoles via le périscolaire où les centres de vacances pour essayer de repérer les marmailles et adultes qui souhaiteraient venir à moindre coût pratiquer de la musique.

Mme Sophie ARZAL :

En terme de budget nous allons nous abstenir

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 abstentions (Sophie ARZAL conseillère municipale et départementale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale)

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE le changement de destination de la maison funéraire en école de musique

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

Accusé de réception en préfecture
REF:219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

M. Jean-Yves VACHER :

Toutes les ruches doivent être déclarées au niveau national et attributaire d'un numéro. Les apiculteurs doivent être enregistrés car le jour où il y aura un traitement pour les moustiques par exemple, seuls les apiculteurs qui sont identifiés seront prévenus de cette intervention.

M. Luçay CHEVALIER :

Effectivement les ruches vont être numérotées avec un numéro de Siret avec le nom du propriétaire.

Mme Sophie ARZAL :

Le coût qui est présenté là ne peut pas être le coût réel du projet. Soit on nous présente un projet qui est complet avec une première étape qui est la signature d'une convention de partenariat avec le dégradé financier que vous proposez parce que là ce n'est pas très cohérent.

M. Luçay CHEVALIER :

Si tout se passe bien et la livraison du bâtiment devrait se faire début décembre.

M. le Maire :

~~Au prochain conseil municipal du mois de septembre, nous présenterons la suite pour valider le plan de financement.~~

M. Mickaël PAYET :

Si vous le permettez, j'aimerais qu'on félicite tous la personne à l'origine de ce projet qui est un jeune en BTS en apprentissage au service technique.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UNAF

AUTORISE le Maire ou son Adjoint habilité à signer tout document relatif à cette affaire

--0000--

Affaire 05-280721

Changement de destination de la maison funéraire en école de musique – Validation du complément de financement de l'opération au titre du PRR 2021

Observations :

M. Steven BAMBA :

On avait un financement de la Région au titre du plan de relance régional et ils ont autorisé la réaffectation des fonds sur une nouvelle opération.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

L'emplacement de cette maison funéraire avait causé il y a deux ans de cela beaucoup d'émotions dans le village. Surtout pour ceux qui habitent le quartier résidentiel. Une pétition avait été organisée et avait recueilli un grand nombre de signatures, et même au-delà du quartier résidentiel. Nous avions nous même organisé une petite manifestation devant le chantier pour montrer notre mécontentement. Aujourd'hui vous enterrez ce chantier de maison funéraire à cet emplacement ce qui démontre que nous avons eu raison donc de manifester. A combien s'élève la facture actuelle des travaux qui ont été engagés ? Pensez-vous réussir cette transformation avec 144 000 € ?

M. Joan DORO :

Le projet de la maison funéraire n'est pas enterré. Nous avons bien vu le besoin des familles PalmiPLAINOISES qui ont perdu des proches et nous avons à ce titre mis à leur disposition les 2 gîtes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception : 22/10/2021

les dispositifs de continuité d'études supérieures. Ces deux aides cumulées ne sont pas non plus négligeables.

M. Jean-Yves VACHER :

J'attire votre attention sur 2 choses : tous ces élèves vont passer dans l'enseignement supérieur. Il faut savoir qu'une grosse majorité de ces élèves partent sur des BTS qui reste dans le cadre du ministère de l'éducation nationale et ne peuvent se raccrocher à aucun dispositif qu'il soit universitaire ou supérieur. Pour ceux qui sont affectés loin de chez eux, une aide sur la partie logement et transport ne serait pas négligeable. Deuxième point sur lequel j'attire votre attention, c'est pour les élèves qui reviennent des IUT et qui peuvent prétendre à cette aide.

M. Steven BAMBA :

Cette aide aux étudiants de 300 € vient en complément de l'aide qui est versé par le CCAS. L'idée c'est bien d'inclure les étudiants qui sont en BTS ou en IUT.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport

VALIDE les conditions d'octroi d'une aide financière comme proposés ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son adjoint habilité à signer tout document relatif à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 04-280721

Projet de rucher communal – Autorisation de signer la convention de partenariat avec l'UNAF

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Combien cela va-t-il coûter à la commune en termes d'investissement et de fonctionnement ? Pour cette affaire on nous demande de vous autoriser à signer une convention de partenariat, par contre le parallèle avec la construction d'un bâtiment, cela me fait vous poser la question sur l'investissement et le fonctionnement, combien cela va coûter à la commune, et pourquoi que 3 ruches ? Par rapport aux agriculteurs et apiculteurs de La Plaine des Palmistes est-ce qu'ils ont été informés de cela où est-ce avec leur accord, où est-ce en marge de ce qu'ils font eux-mêmes ?

M. Luçay CHEVALIER :

Le bâtiment est encore au stade étude et permis de construire et va nous coûter aux alentours de 50 000 € hors taxe. Il nous faut un bâtiment pour pouvoir travailler et mettre cette convention en place. En ce qui concerne les apiculteurs locaux les démarches ont été faites et ils seront associés au projet. Nous avons déjà un apiculteur M. DUGAIN qui participe aux réunions. Les apiculteurs vont tous être invités à se joindre à nous. Nous allons d'abord démarrer avec 3 ruches étant donné qu'on nous donne la reine et 3 essaims. Par la suite ce sera à nous de faire fructifier tout cela en augmentant notre cheptel.

Mme Joëlle DELATRE :

Quelle aubaine ce rucher communal ! En effet la préservation des ressources des milieux naturels est une priorité. Est-ce que ce projet fera partie du projet éducatif global ? Est-ce que la communauté éducative y sera associée ? Est-ce que ce produit phare de qualité se retrouvera à la restauration scolaire ?

M. Luçay CHEVALIER :

Puisque le miel devient propriété de la Commune, les écoles feront partie bien évidemment de ce projet éducatif

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

APPROUVE le portage de la démarche de demande de classement par la CIREST auprès de l'Etat
AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

--ooOoo--

Affaire 03-280721

Aide aux étudiants entrant en première année d'études supérieures

Observations :

Mme Joëlle DELATRE :

Considérant que la réussite de notre jeunesse palmyrainoise doit être une joie partagée est-ce qu'il serait possible de nous communiquer le nombre des diplômés s'il vous plaît ?

Mme Mylène MAHALATCHIMY :

Nous sommes à 176 inscrits dont 40 pour le brevet, 40 pour le bac général et 40 pour le bac technologique. Il y en avait peu pour les licences, master et concours. Nous avons donc décidé pour le 03 Août de remettre les récompenses aux différents diplômés sur 4 séances pour pouvoir respecter la jauge.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Quel est le montant de l'enveloppe financière allouée à cette opération ?

M. Steven BAMBA :

Nous sommes sur une enveloppe d'à peu près de 30 000 € et selon les demandes qui seront faites.

Mme Sophie ARZAL :

Le montant de 300 €, aujourd'hui, est-ce à dire que c'est soumis sous conditions ou non conditions de revenus des familles ou pas ? Est-ce que c'est le même montant pour tout le monde parce que les inscriptions n'ont pas forcément le même coût ? Se sont ces informations que nous souhaiterions disposer lors des conseils municipaux et non pas des notes de synthèse. En ce qui concerne aussi les 300 € je vois que ce sera versé en 2 fois. Il faut savoir qu'il y a des démarches administratives importantes est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de le faire qu'en une seule fois, le certificat de scolarité faisant foi. Il faudrait être un peu plus explicite sur les modalités d'attribution et diminuer la partie papier.

Mme Nathalie BABILLON :

Le montant des 300 € a été acté avec les élus notamment et avec les justificatifs demandés. A savoir que lorsque l'étudiant procède à son inscription il y a déjà un premier certificat de scolarité qui est donné pour permettre à cet étudiant de procéder à d'autres inscriptions pour d'autres organismes. Cela a été fait en 2 temps parce que nous savons qu'il y en a qui poursuivent leurs études et d'autres non. Au 2eme semestre ce même justificatif sera demandé une nouvelle fois afin de procéder à ce versement.

Mme Sophie ARZAL :

Est-ce que 150 € suffit aujourd'hui à une famille dans le besoin à La Plaine des Palmistes pour inscrire un enfant en Master par exemple alors qu'on sait que le montant des inscriptions sont beaucoup plus élevés ? Est-ce que vous avez imaginé des tranches par rapport aux diplômés et au coût que cela peut représenter par rapport aux familles ?

M. Jean-Yves FAUSTIN :

C'est la première fois que ce dispositif est validé en conseil municipal et donc qu'une équipe municipale affiche la volonté d'aider les étudiants. Il est important de rappeler qu'il faut tester le dispositif. Il y aura certainement des réajustements à faire dans les prochaines années. Mais toujours est-il que pour la première année de mandat la volonté d'aider nos étudiants est là d'une part sur un premier et tout d'abord avec les lots aux lauréats des concours et des diplômes obtenus et d'autre part avec l'aide spécifique sur

Procédure de l'Etat
974-2197-0068-2021-0174-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission: 22/10/2021
Date de réception: 22/10/2021

M. Steven BAMBA :

Concernant le projet de classement c'est une demande qui est formulée pour permettre à la CIREST de porter le dossier. C'est une première étape pour l'évolution de la politique touristique de la Commune. Sur le projet de territoire peut-être que le mot tourisme n'apparaît pas suffisamment et sera corrigé. En termes de projet, la plupart des projets d'investissement qui sont prévus dans la note qui a été jointe concernent bien l'aspect touristique notamment quand on parle des itinéraires cyclables, de l'animation autour de l'Espace Culturel Guy Agénor, de la construction d'une médiathèque, de la construction de la piscine municipale, des équipements sportifs au 2eme village, la centralité du 2eme village. Peut-être que la commune de La Plaine des Palmistes n'a pas plus d'argent pour l'instant mais sur ces 40 millions il y a quand même 25 millions qui concerne indirectement la mise en valeur du territoire. Sur ce listing de grands projets il y a tous les aménagements de proximité qui n'ont pas été chiffrés et qui participent à l'image touristique du village. Je parle notamment de l'aménagement de l'ancien local de la police municipale, des bassins de baignade et des sentiers qui seront réalisés au cours de cette mandature.

M. le Maire :

Pour répondre à l'audit de l'OTI Est nous n'avons pas encore eu de résultat aujourd'hui. Je pense pouvoir vous faire un rapport à ce sujet d'ici la fin de l'année. En ce qui concerne le projet d'hôtel à ciel ouvert ~~nous allons travailler avec des particuliers. Cela se fera en fonction des demandes et l'accompagnement sera administratif.~~ Aujourd'hui un permis de construire a déjà été déposé pour un hôtel 4 étoiles et cela montre l'intérêt des privés pour le développement de La Plaine des Palmistes.

M. François FRUTEAU de LACLOS :

Nous avons accordé également quelques permis de construire pour des bungalows chez des privés qui se sont engagés en attendant les différents appuis. Ceux-là vont être montés d'ici la fin de l'année voir le milieu de l'année prochaine. C'est une façon comme une autre de « façonner le diamant » comme le disait M. le Maire.

Mme Sophie ARZAL :

C'est sous mon mandat que l'OTI a été classé d'abord en catégorie 3 puis en catégorie 1 puisque cela avait été une volonté politique. Je ne peux que vous féliciter M. le Maire d'engager notre commune sur la phase d'une commune de classement touristique et j'ai presque envie de vous dire de voir plus grand, de voir tout de suite le classement en station touristique puisque le classement du territoire en catégorie 1 aujourd'hui vous le permet. Ce qui veut dire si vous allez dans cette visée dès maintenant cela va aussi être un schéma directeur pour les actions que vous souhaitez mener dans le cas du développement économique à caractère touristique pour notre village. Pour ce qui est de l'OTI et de l'audit je me tiens à votre disposition si besoin était puisque je connais très bien les contours de cet organisme. Pour rappel attention aux démarches qui sont en train d'être menées par ailleurs parce que nous entrons là dans des phases vraiment très règlementées. Quand j'entends que des permis de construire sont donnés pour construire des bungalows ou autres je dis attention car nous avons des indicateurs très précis avec des cadres d'intervention très précis. Aujourd'hui seule la commune de Salazie sur le territoire Est est classée. Nous l'avons accompagnée à l'époque donc je pense que La Plaine des Palmistes avec son potentiel d'abord existant et en devenir répond aux critères. Mais l'évaluation va véritablement se faire au regard du référentiel et donc si besoin était faite du référentiel des stations touristiques votre guide de chevet car vous avez là le tour et le contour. Par contre au niveau de l'ensemble des actions de l'OTI il faudrait également vérifier qu'au-delà de la construction de l'investissement un des critères très important c'est la coordination des acteurs sur le territoire. Il ne s'agit pas d'évaluer combien d'hôtels ont ou qu'on n'a pas, mais quelle est la capacité dans notre commune à coordonner des actions avec des acteurs qui ont du sens et qui forcément plaisent. Il s'agit aussi de vérifier que l'ensemble des acteurs touristiques puissent aussi parler trois langues. Je pense que cela peut donner une certaine dynamique au territoire. Je vous félicite et vous encourage à voir plus grand.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent rapport

APPROUVE le projet de classement de la Commune en commune touristique

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Observations : Néant

M. Frédéric AZOR ne prends pas part au vote

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 5 refus de vote ((Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale et départementale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale),

VALIDE les termes du présent rapport

DONNE POUVOIR au Maire d'ester en justice devant le Tribunal Administratif afin de défendre les intérêts de la collectivité dans l'affaire susmentionnée

DESIGNE Maître YEN-PON Valérie, avocate associée dans la SELARL ALI MAGAMOOTOO YEN PON et inscrite au Barreau de Saint-Denis de La Réunion afin de représenter la Commune dans cette affaire

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire

--ooOoo--

Affaire 30-280721

Modification de la tarification des salles pour la salle des Goménolés

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les termes du présent contrat

VALIDE la modification des tarifs de location de la salle des Goménolés selon les propositions faites

AUTORISE le Maire ou en son absence, l' élu délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire

--ooOoo--

Questions diverses

L'assemblée décide de reporter à une séance ultérieure, les informations relatives à la feuille de route administrative des services communaux et la présentation de la charte graphique.

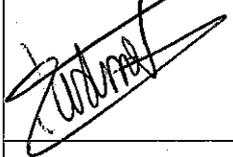
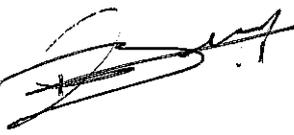
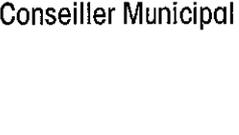
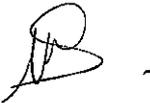
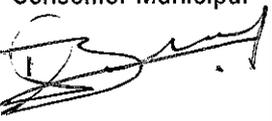
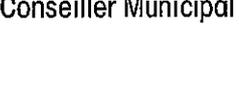
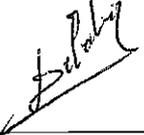
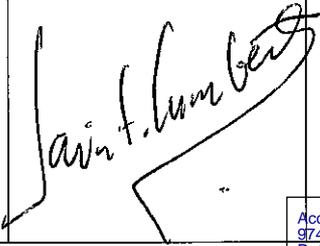
L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 28 Juillet 2021 est levée à 21h05.

Secrétaire de séance,



PAYET Johnny Maire 	IGOUBE Sabine 1 ^{ère} adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 ^{ème} adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 ^{ème} adjointe 
--	---	---	---

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210114-DCM01-141021-DE
Date de rétrotransmission: 02/10/2021
Date de réception en préfecture: 22/10/2021

<p>DORO Joan 4^{ème} adjoint</p> 	<p>DALLEAU Gina 5^{ème} adjointe</p> 	<p>DAMOUR Jean Claude 6^{ème} adjoint</p> 	<p>THIBURCE Héliette 7^{ème} adjointe</p> 
<p>FRUTEAU de LACLOS François 8^{ème} adjoint</p> 	<p>ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale</p> 	<p>AZOR Frédéric Conseiller Municipal</p> 	<p>CLAIN Micheline Conseillère Municipale</p> 
<p>BOYER Erick Conseiller Municipal</p> 	<p>HOARAU Sabrina Conseillère Municipale</p> 	<p>RIVIERE Alain Conseiller Municipal</p> 	<p>GRONDIN Sandra Conseillère Municipale</p> 
<p>CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal</p> 	<p>VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale</p> 	<p>PAYET Mickaël Conseiller Municipal</p> 	<p>BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale</p> 
<p>JUSTINE Victorien Conseiller Municipal</p> 	<p>ARZAL Sophie Conseillère Municipale</p> 	<p>JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal</p> 	<p>MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale</p> 
<p>BOYER Yannick Conseiller Municipal</p> 	<p>LEGER Sylvie Conseillère Municipale</p> 	<p>SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal</p> 	<p>DELATRE Joëlle Conseillère Municipale</p> 
<p>VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal</p> 		<p>Saint-Lambert</p> 	

Observations et réclamations : Affaires 21 et 22, M. SAINT-LAMBERT signale qu'il n'est pas fait mention de son vote (rectification faite en séance du 14/10/21). A noter que sur les délibérations envoyées au contrôle de légalité, les votes ont bien été prises en compte.

M. BOYER Yannick, fait remarquer qu'il n'est pas fait mention du renvoi à une prochaine séance, les informations relatives à la feuille de route administrative et la présentation de la charte graphique (rectification faite en séance sur le PV).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20211014-DCM01-141021-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021